PROCES VERBAL

DE DEPOUILLEMENT

CENTRE DE GESTION
de la fonction publique territoriale

CDG22

Commission Consultative Paritaire - CDG22 - CCP

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

Commission Consultative Paritaire

DU VENDREDI 02 DÉCEMBRE 2022, 16:30 H AU JEUDI 08 DÉCEMBRE 2022, 15:30 H

Dépouillement du scrutin

Nombre d'électeurs inscrits			2842
	Sous enveloppe	**Electronique**	**Total**
Nombre de votants	0	280	280
Nombre de votes exprimés	0	252	252
Nombre de votes blancs	0	28	28
Nombre de votes nuls	0	0	0
Taux de participation			9,85%

Observations éventuelles :

Rappel : Le bureau de vote contrôle que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique et par correspondance correspond au nombre de votants de la liste d'émargement électronique.

Résultats obtenus par chaque liste

Syndicat	Libellé	Nombre de voix
	Liste CFDT-INTERCO-22	252

Répartition et attributions des sièges

	Total
Nombre de représentants titulaires à élire	8
Nombre de représentants suppléants à élire	8

Calcul du quotient électoral

$$Quotient\ électoral = \frac{Nombre\ de\ suffrages\ exprimés}{Nombre\ de\ sièges\ titulaires\ à\ pourvoir} = \frac{252}{8} = \boxed{31,5}$$

Répartition des sièges au quotient

$$\frac{Nombre\ de\ suffrages\ obtenus\ par\ liste}{Quotient\ électoral} = \boxed{Nombre\ de\ siège(s)\ obtenu(s) par\ liste}$$

	Suffrages obtenus	Siège(s)
Liste CFDT-INTERCO-22	252	8
Total des sièges attribués		**8**

8 siège(s) attribués au quotient

0 siège(s) restent à pourvoir à la plus forte moyenne

Répartition des sièges restant à la plus forte moyenne

$$\frac{Nombre\ de\ voix}{Nombre\ de\ sièges\ attribués + 1} = \boxed{Moyenne\ de\ la\ liste}$$

Proclamation des résultats

Syndicat	Libellé	Nombre de siège(s)
Cfdt	Liste CFDT-INTERCO-22	8
Total		**8**

Règle spécifique en cas d'égalité

Lorsque pour l'attribution d'un siège des listes obtiennent la même moyenne, le siège est attribué à la liste qui a recueilli le plus grand nombre de voix. Si les listes en cause ont recueilli le même nombre de voix, le siège est attribué à celle qui a présenté le plus grand nombre de candidats au titre de l'instance. Si plusieurs de ces listes ont obtenu le même nombre de voix et ont présenté le même nombre de candidats, le siège est attribué par voie de tirage au sort.

Candidats élus en qualité de :

8 sièges titulaires à pourvoir - 8 sièges pourvus				
Syndicat	**Sièges**	**Tit/Sup**	**Prénom Nom**	**Fonction**
cfdt	8	Titulaire	Pauline MEUDAL	Contractuelle Cat C
		Titulaire	Mireille POISSON	Contractuelle Cat C
		Titulaire	Olivier CHORON	Contractuel Cat C
		Titulaire	Cyrille CANTIN	Contractuel Cat A
		Titulaire	Maryne BRETON	Contractuelle Cat A
		Titulaire	Delphine AUDEON	Contractuelle Cat C
		Titulaire	Audrey FEGER	Contractuelle Cat C
		Titulaire	Fabienne MACADRE	Contractuelle Cat C
		Suppléant	Martine LE GAL	Contractuel Cat C
		Suppléant	Mathurin LE BACQUER	Contractuel Cat A
		Suppléant	Mohamed MEZILET	Contractuelle Cat A
		Suppléant	Margaux MORAS	Contractuelle Cat B
		Suppléant	Rachel LE BALCH	Contractuel Cat C
		Suppléant	Nathalie LE MAIRE	Contractuel Cat B
		Suppléant	Estelle REVEL	Contractuelle Cat A
		Suppléant	Nathalie LE ROUILLE	Contractuelle Cat C

Observations et signatures

Observations et contestations éventuelles

Signatures des responsables

Le présent procès-verbal, dressé et clos en 2 exemplaires le jeudi 8 décembre 2022, a été, après lecture, signé par les membres du bureau de vote après mention de leur nom et prénom.

Plérin, jeudi 8 décembre 2022

Le Président

P. Huonnic

Le Secrétaire

E. Merrant

Les délégués de listes

P. NEUDAL